

Projet de compte-rendu du conseil municipal du 5 juillet 2024 à 20h00

Présents : Régis FAVRET, Cécile PICHARD, , Guillaume NOUET, Alexandre BOHL, Hélène BOHL, Jennifer COLARDELLE, Danièle JANNEL

Excusés : Lionel DELAY a donné procuration à Régis FAVRET, Sauveur CARPI, Frédéric PATARD

Mme Cécile PICHARD est désignée secrétaire de séance.

Convocation mentionnant l'ordre du jour envoyée le 01/07/2024

- Procès-verbal de la séance du 13/04/2024,
- Projet méthanisation,
- Tarif de location salle des fêtes,
- Points divers : location de terres JBL CHRETIEN

1. PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31/01/2024

Le maire invite le conseil à se prononcer sur le projet de procès-verbal de conseil du 13/04/2024 transmis par mail le 01/07/2024.

Après délibération, le conseil vote de procès-verbal de la séance précédente :

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

2. PROJET MÉTHANISATION

Le maire informe le conseil qu'un projet de grande méthanisation pouvant traiter jusqu'à 84 tonnes par jour est en cours d'autorisation. Situé à Manoncourt, la commune sera directement impactée par plusieurs types de nuisances :

- augmentation de la circulation (4 camions par jours se rendront sur le site),
- plan d'épandage,
- risque d'odeurs nauséabondes.

Différents services ont déjà rendus des avis :

- favorables : SDIS,
- favorables avec réserves : Conseil départemental (CD), Organisme indépendant, Direction Départementale des Territoires (DDT), Agence Régionale de Santé (ARS),
- défavorables : PNRL et Commission locale de l'eau.

Il invite le conseil à se prononcer sur le projet.

Après délibération, le conseil décide de donner un avis défavorable en raison des nuisances potentielles relatives à la taille de la structure.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

3. LOCATION SALLE DES FETES POUR YOGA

Le maire fait part au conseil de la demande de mise à disposition de la salle des fêtes de Mme Charlène COMMENTI pour y organiser des cours de yoga, une fois par semaine, les lundis soirs de 19h à 20h15.

Elle propose de verser 15 € par séance à la commune (450 € du 15 septembre au 15 juin N+1).

Le maire rappelle que pour la médiathèque, le tarif est de 60 € par an et invite le conseil à fixer un tarif.

Après délibération, le conseil décide de fixer la location de la salle des fêtes aux particuliers organisant des activités ouvertes au public à 15 € par séance ou, 450 € à l'année.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

4. POINTS DIVERS

* *Fin d'exploitation JBL Chrétien* : la Safer va racheter les terrains et prépare une convention d'occupation précaire pour la rentrée de septembre, en attendant de revendre à un exploitant bio.

La séance est close à 20h35